



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 95738

Texte de la question

M. Stéphane Saint-André attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le financement de la SACEM et du SPR. Les associations se plaignent régulièrement des sommes importantes que lui font payer la SACEM et la SPRE lors de l'organisation de soirées ou autres festivités. À titre d'exemples, une association de parents d'élèves d'un petit village paye la même année, 500 euros pour un réveillon de nouvel an comportant 90 participants, 130 euros pour un repas dansant, une association des médaillés du travail paye pour le repas du 1er mai 350 euros pour 122 convives. Le milieu associatif n'est pas contre le fait de participer aux rémunérations des auteurs et compositeurs mais les bénéfices de ces manifestations permettent de combler leur budget annuel à la suite des nombreuses baisses de subventions municipales. Il lui demande si des mesures peuvent être envisagées par le Gouvernement afin que le budget des associations soit moins impacté par ces organismes.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Saint-André](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (9^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95738

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mai 2016](#), page 3922

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)